



| AGIR POUR LE LOGEMENT |
Chambre du
GRAND PARIS

MEDIA ALERTE

17èmes Entretiens Franciliens de la Copropriété

Didier Camandona, Président de la Chambre FNAIM du Grand Paris :

« Les copropriétaires doivent s'investir davantage avec leur syndic »

Paris, le 20 septembre 2016 – Combien de temps les copropriétaires sont-ils prêts à consacrer à leur copropriété ? Dès qu'il est question de Copropriété, le réflexe est de se tourner vers le Syndic de copropriété et de lui déléguer l'ensemble des sujets. Pourtant, la Copropriété doit rester l'affaire de tous. C'est pourquoi, la FNAIM du Grand Paris qui organise le samedi 24 septembre 2016 les 17èmes Entretiens Franciliens de la Copropriété appelle tous les copropriétaires à y participer.

« Les professionnels de l'immobilier et notamment les administrateurs de biens et syndics jouent un rôle essentiel dans la gestion des copropriétés », déclare Didier Camandona, Président de la FNAIM du Grand Paris. « Toutefois, il est impératif que les copropriétaires participent davantage, à la mesure de la taille de la copropriété et de son activité, et s'engagent au-delà de leur participation annuelle à l'Assemblée générale. Une copropriété est d'autant plus performante et efficace si les copropriétaires sont au fait de leurs obligations et en harmonie avec leur syndic qui maîtrise les lois et des règlements. Il en va de l'entretien de leur patrimoine. »

Cette manifestation organisée par la Chambre FNAIM DU GRAND PARIS et sa Commission Administration de Biens, a pour objectif de réunir les présidents, membres de Conseils Syndicaux, copropriétaires, administrateurs de biens et syndics FNAIM Paris-IDF, et les professionnels et acteurs de la copropriété pour se tenir informés sur les dernières avancées et obligations liées à la Copropriété.

Cet après-midi de travail, rassemblant les syndics et conseils syndicaux, sera l'occasion :

- de revenir sur l'essentiel à savoir en copropriété depuis la parution de la **loi ALUR** ;
- de partager et d'échanger sur les résultats du **dernier observatoire des charges**, paru le 16 juin dernier, véritable outil de référence qui permet aux syndics et conseils syndicaux de comparer les charges de son immeuble à l'aune d'un indice moyen.

Les copropriétaires peuvent s'inscrire gratuitement, en retournant le coupon-réponse **par mail à : elemonnier@fnaimgrandparis.com ou par courrier à : Chambre FNAIM DU GRAND PARIS – 27 bis av de Villiers – 75017 PARIS (01 40 53 73 50).**

ENTRETIENS FRANCILIENS DE LA COPROPRIETE
le SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2016 de 14H à 17H30
(accueil à 13H30)
dans la Salle Rossini du **PAVILLON CAMBON CAPUCINES**,
situé au 46 rue Cambon – 75001 PARIS



| AGIR POUR LE LOGEMENT |
Chambre du
GRAND PARIS

MEDIA ALERTE

A propos de la FNAIM du Grand Paris

L'organisation syndicale représente en Ile-de-France, hors Seine et Marne, 1 400 professionnels de l'immobilier qui gèrent 2 000 cabinets et succursales, soit un chiffre d'affaires de plus d'un milliard d'euros. La Chambre est spécialisée dans 13 métiers différents de la transaction, de la gestion, de l'expertise et du conseil. Trois de ces métiers sont réglementés par l'Etat, il s'agit de la transaction, de l'administration de biens et des syndicats de copropriété. Dotée de nombreux outils d'analyse, la FNAIM du Grand Paris est une référence incontestée en matière d'informations, d'études économiques et d'informations juridiques sur les marchés immobiliers. La Chambre est membre du CESER Ile de France, du Comité Régional Ile de France présidé par le Préfet de Région et membre de l'Observatoire du logement autour des gares de la Société du Grand Paris.

Site Internet : <http://lamaisondelimmobilier.org/>

| Twitter : @fnaimidf

Contact presse: Gaëlle GUSE – 01 55 30 70 93 – gaelle.guse@grayling.com